



Monseigneur André GUEYE
ÉVÊQUE DE THIÈS

Place du Trésor
B.P. 3004

THIES – (Sénégal)
Tél. : 33 951 13 41 / Fax : 33 951 37 83
e-mail : evethies@orange.sn

COMMUNIQUÉ 3/2021

Objet : Ordinations et Messes de prémices

Chers Confrères Prêtres,
Chers Religieuses et Religieux,
Chers Fidèles Laïcs,
Chers Diocésains,

J'ai la joie de vous annoncer que tous nos six (6) diacres sont admis au Presbytérat. Il s'agit des abbés **Maurice DIATTA**, **Joseph Diokel KAMA**, **Urbain Lamane MBAYE**, **Jean-Paul Ndong POUYE**, **Simon POUYE** et **Henri Raymond Ndiogou TINE**. Comme prévu, la messe des ordinations aura lieu le 6 février 2021 à 16h, à la Cathédrale Sainte Anne.

Cependant, étant donné la situation de cette pandémie avec le taux de contamination, j'ai décidé de limiter le nombre de participants à la célébration. Je n'ignore pas ce que représente une ordination presbytérale pour les familles, pour les communautés et pour notre Diocèse. Mais la situation actuelle nous impose des mesures à prendre, pour réduire et éviter les risques de contamination.

C'est pourquoi la participation à la célébration est établie ainsi qu'il suit :

1. Les familles des ordinands : 15 personnes
2. Les paroisses d'origine : 5 personnes
3. Les paroisses d'affectation : 4 personnes
4. UDR (Union des Religieux (es)) : 10 personnes
5. Prêtres / Doyenné Urbain : 10 ; Doyenné Nord : 7 ; Doyenné Baol : 7 ; Doyenné Djobass : 3
6. Paroisse Sainte Anne : 4 délégués comme les autres paroisses d'affectations + Chorale + Service d'ordre + Enfants de chœur.


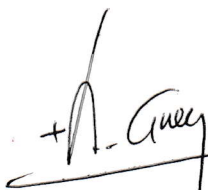
Des cartes d'accès seront imprimées pour la célébration. Je demande à tous qui malheureusement ne pourront pas être présents de rester en communion avec nous, d'autant plus que la célébration sera retransmise en direct par *Sedicom et ses partenaires*.

Par ailleurs, j'informe tous les diocésains que les Ordonnés ne célébreront pas de Messe de prémices le lendemain dans leurs paroisses respectives. Ils la diront avec l'Évêque, en privé. Des messes d'action de grâces (prémices en paroisse) seront néanmoins célébrées plus tard si *l'état d'urgence ou de catastrophe sanitaire* est levé et si la situation de la pandémie le permet. Je vous exhorte à demeurer constants dans l'exemplarité, la solidarité et le souci pour la santé des plus vulnérables, tel que nous l'enseigne le Seigneur dans l'Évangile : « *Tout ce que vous aurez fait à l'un de ces petits qui sont mes frères, c'est à moi que vous l'avez fait* » Mt 25, 40.

Je demande aux familles, aux paroisses d'origine et d'affectation et à tous les diocésains de respecter strictement et avec foi cette décision dont le seul objectif est de préserver la santé de tous. Je compte sur la compréhension de tous et surtout sur la communion spirituelle dans la prière, pour que nos Ordinands soient des pasteurs selon le cœur de Dieu.

Fait à **Thiès**, le 27 janvier 2021

+ Mgr André GUEYE



ÉVÊQUE DE THIÈS